

“ 1^o Ceux qui vendront, donneront ou distribueront de la boisson, pour influencer les électeurs, dans les trois jours qui précèdent et les trois jours qui suivent l'élection, et le jour de la votation, c'est-à-dire sept jours durant.” Deux autres dispositifs ne concernent pas la tempérance.

“ Ce dispositif concerne toute élection quelconque et devra être lu et expliqué deux fois en temps opportun.”

104. Constitution || of the || Women's Christian Temperance Union || of Quebec. || *S.L.n.d.* (Québec, Imprimerie du “ Chronicle,” 1893.) 4 pp. in-8.

“ The aim of the Union shall be to meet together for prayer and conference, concerning the best means : 1st. To promote temperance ; 2nd. To reform the intemperate ; 3rd. To remove the causes which lead to intemperance, by using all legitimate means to diminish the number of liquor traders, and ultimately to secure the total prohibition of the importation, manufacture and sale of intoxicating liquor, except for medicinal purposes.”

[1893]

105. Société de tempérance || . *S.L.n.d.* Québec, 1893). 8 pp. in-18 oblong. Porte l'imprimatur de Mgr Bégin [8 déc. 1893].

Contient règlement de l'ancienne Société de la Croix, indulgences de la société, considérations sur l'intempérance, exhortations à la tempérance, etc.

[1893]

106. Société de tempérance || . *S.L.n.d.* (Québec, 1893). 8 pp. in-18 oblong. Porte l'imprimatur de Mgr Bégin [8 déc. 1893].